Schweizer Bauernverband
Union Suisse des Paysans
Unione Svizzera dei Contadini

sbv | usp | usc

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 15 août 2019

La propreté de l'eau potable est dans l'intérêt de tous

Le rapport de l'Observation nationale des eaux souterraines que l'Office fédéral de l'environnement a publié aujourd'hui montre que des efforts doivent être déployés à tous les niveaux pour continuer d'assurer la protection de l'eau potable. L'agriculture respecte ses engagements.

En ce jour, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié le rapport de l'Observation nationale des eaux souterraines pour les années 2007 à 2016. Ce rapport montre que, pendant ce laps de temps, la présence de résidus de produits phytosanitaires n'a pas dépassé les exigences quantitatives dans 98 % des stations de mesure. Les secteurs de la société et de l'industrie devraient en prendre de la graine : à titre d'exemple, la valeur limite des hydrocarbures halogénés a été dépassée dans 4 % des stations. Pour des résidus tels que les médicaments, qui se retrouvent souvent dans les eaux souterraines, il n'existe pas de valeur maximale dans le cadre de l'eau potable.

La période étudiée est comprise avant l'introduction du Plan d'action national Produits phytosanitaires à la fin de l'été 2017. Depuis lors, la protection des eaux revêt une importance d'autant plus grande. Les 51 mesures concrètes ainsi que les objectifs et les délais contraignants du plan d'action doivent empêcher au maximum l'arrivée de résidus nocifs issus de l'agriculture dans les eaux souterraines et de surface. Par ailleurs, les cantons mettent en œuvre de nombreux projets de gestion des ressources dans le domaine de la protection des végétaux, auxquels les familles paysannes participent en grand nombre.

Ces derniers mois, la situation des métabolites considérés comme « non problématiques » et donc comme « non pertinents » par le milieu scientifique a connu une petite révolution. Jusqu'à présent, le chlorothalonil, une substance active présente dans de nombreux fongicides appliqués dans les cultures céréalières, maraîchères et viticoles, était considéré comme « non pertinent ». Aussi n'était-il soumis à aucune valeur limite. Depuis peu, les autorités européennes de la santé et, par la suite, les autorités suisses jugent le chlorothalonil « pertinent ». Bien que la présence de résidus dans l'eau potable n'ait pas augmenté, les règles du jeu ont vite changé. Certains distributeurs d'eau ont dû prendre des mesures, car la présence de la substance en question était supérieure à l'exigence quantitative de 0,1 µg/l. L'exemple du chlorothalonil montre que le système fonctionne, et que les autorités compétentes agissent sur la base de l'état actuel des connaissances. Il a déjà été annoncé que chlorothalonil verrait son autorisation retirée cet automne. Une eau potable propre est dans l'intérêt de tous, y compris de l'agriculture. Celle-ci soutient sans réserve le Plan d'action Produits phytosanitaires et met les mesures prévues en œuvre. Un pessimisme unilatéral (et teinté d'idéologie politique) vis-à-vis du secteur agricole n'a donc pas lieu d'être.

Il convient de rappeler que 42 % des captages n'ont pas encore été délimités conformément au droit fédéral, et la situation des aires d'approvisionnement n'est guère plus glorieuse. Ce sont donc les cantons, ou plus précisément les autorités compétentes, qui n'ont pas encore fait suffisamment d'efforts pour protéger l'eau potable. Selon l'OFEV, la mise en œuvre systématique de toutes les prescriptions en vigueur permet de résoudre une bonne partie des problèmes actuels.

Renseignements :
Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, tél. 079 219 23 33
Martin Rufer, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 803 45 54
David Brugger, responsable de la division Production végétale de l'USP, tél. 077 438 90 88
www.sbv-usp.ch